

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf du mois d'avril à dix huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

#### Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints, Marion ROBERT, adjointe, Pascale BOREL-TRESALLET, Alain BOUCHÉ, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

#### Excusés représentés :

Delphine ACHARD, conseillère municipale représentée par Marion ROBERT, adjointe au Maire  
Olivier CLOT, conseiller municipal représenté par Christian DUHAUT, adjoint au Maire  
Sébastien COUTURIER, conseiller municipal représenté par Franck GONNORD, Maire

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

## 1 Budget primitif 2014

L'adjoint aux finances, Christian Duhaut présente le budget primitif de la commune, de l'eau et du CCAS suivants les trois tableaux ci-dessous:

<b>Budget communal</b>	<i>Rappel réalisé 2013</i>		<b>Budget primitif 2014</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exercice courant	373 164	368 021	348 469	340 751
Reste à réaliser exercice précédent				
Résultat exercice précédent reporté		174 700	0	169 557
<b>Total fonctionnement</b>	<b>373 164</b>	<b>542 721</b>	<b>348 469</b>	<b>510 308</b>
<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>169 557</b>	<b>0</b>	<b>161 839</b>
<b>Investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exercice courant	440 236	320 949	205 633	190 364
Reste à réalisé exercice précédent			37 716	29 329
Résultat exercice précédent reporté		142 943	0	23 656
<b>Total investissement</b>	<b>440 236</b>	<b>463 892</b>	<b>243 349</b>	<b>243 349</b>
<b>Résultat investissement</b>	<b>0</b>	<b>23 656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du budget</b>	<b>813 400</b>	<b>1 006 613</b>	<b>591 818</b>	<b>753 657</b>

Points particuliers concernant le budget de la commune :

- pour le budget de fonctionnement, le choix est fait d'établir un budget primitif en excédent de sorte à viser un niveau de dépense en quasi équilibre sur l'année 2014
- la baisse de prévision des recettes de fonctionnement par rapport à 2013 s'explique par la baisse de certaines dotations, et l'incertitude sur le niveau de certains revenu (vente de bois par exemple)
- la baisse du niveau de prévisions de dépenses par rapport à 2013 s'explique principalement par une dépense exceptionnelle en 2013.
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera un de nos principaux objectifs pour l'année 2014 : certaines hausses de dépenses (personnels, intérêts d'emprunts) devront être compensées.
- pour le budget investissement, le budget présenté est globalement à l'équilibre. Le niveau de recette inclut les subventions déjà accordées.

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

### Budget eau

	Réalisé 2013		Budgétisé 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>				
Exercice courant	55 896	101 472	102 494	87 011
Reste à réalisé exercice précédent				
Résultat exercice précédent reporté		67 491	0	86 124
<b>Total exploitation (fonctionnement)</b>	<b>55 896</b>	<b>168 962</b>	<b>102 494</b>	<b>173 136</b>
<b>Résultat exploitation</b>	<b>0</b>	<b>113 066</b>	<b>0</b>	<b>70 641</b>
<b>Investissement</b>				
Exercice courant	113 498	21 667	77 448	91 607
Reste à réalisé exercice précédent			18 800	
Résultat exercice précédent reporté		83 690	8 141	26 942
<b>Total investissement</b>	<b>113 498</b>	<b>105 357</b>	<b>104 390</b>	<b>118 549</b>
<b>Résultat investissement</b>	<b>8 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 159</b>
<b>Total du budget</b>	<b>169 394</b>	<b>274 319</b>	<b>206 885</b>	<b>291 685</b>
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>104 925</b>	<b>0</b>	<b>84 800</b>

Points particuliers concernant le budget de l'eau:

- le budget « eau » est contraint par les travaux réalisés précédemment et les emprunts correspondants, en particulier les travaux d'assainissement menés par le SIARV et la conduite d'eau vers le Majeuil
- peu de nouveaux chantiers pourront être ouverts en 2014

### CCAS

	Réalisé 2013		Budgétisé 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>				
Exercice courant	3 000	4 500	3 000	2 000
Reste à réalisé exercice précédent				
Résultat exercice précédent reporté		400	0	1 900
<b>Total exploitation (fonctionnement)</b>	<b>3 000</b>	<b>4 900</b>	<b>3 000</b>	<b>3 900</b>
<b>Résultat exploitation</b>	<b>0</b>	<b>1 900</b>	<b>0</b>	<b>900</b>

Le niveau de dépense du CCAS réalisé en 2013 est reconduit pour 2014.

Les budgets primitifs 2014 de la commune, de l'eau et du CCAS sont acceptés et votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 2 Impôts locaux

Le Maire propose au conseil municipal de conserver les taux des impôts locaux (part communale) 2013 pour l'année 2014. Les taux 2014 sont donc maintenus aux valeurs suivantes :

- Taux Taxe d'Habitation : 5,5%
- Taux Taxe sur le Foncier bâti : 8%
- Taux Foncier sur le Foncier non bâti : 37%

Les taux des impôts directs ci-dessus sont acceptés et votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

### **3 Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les indemnités de fonction du maire et des adjoints soient décomptées sur la base du taux maximal fixé par la législation en vigueur, soit, en considérant la population de la commune (417 habitants) :

- conformément à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Indemnité du Maire : 17% de l'indice majoré 1015 pour le calcul de l'indemnité mensuelle du Maire avec effet au premier avril 2010 (soit 646,25 euros bruts en 2014),
- conformément à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité des 3 adjoints : 6,6% de l'indice majoré 1015 pour le calcul de l'indemnité mensuelle du Maire avec effet au premier avril 2010 (soit 250,90 euros bruts en 2014),

### **4 Emplois saisonniers**

Le Maire propose au Conseil Municipal l'embauche d'un maitre nageur pour la période d'ouverture de la piscine cet été. La qualification de Maitre nageur est dorénavant exigé par la réglementation. Le surcoût est prévu au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.

### **5 Questions diverses**

Pour information, le Maire indique la publication prochaine des arrêtés de délégation de fonctions, en cohérence avec la constitution des commissions municipales, suivants :

<b>Arrêté de délégation de fonctions</b>	<b>Délégation à :</b>
Fonctions liées à l'urbanisme et au vivre ensemble	Gérard Robert, adjoint
Fonctions liées aux finances, à la communication et au nouvelles technologies	Christian Duhaut, adjoint
Fonctions liées à l'éducation, à la jeunesse, aux sports et au tourisme	Marion Robert, adjointe
Fonctions liées au patrimoine au Roger Morel	Roger Morel, conseiller municipal
Fonctions liées à l'environnement et la forêt	Ollivier Clot, conseiller municipal
Fonctions liées à la Culture	Pascale Borel-Tresallet, conseillère municipale

### **6 Fin de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

A la suite du conseil municipal, une séance de questions/réponses a eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

**Commune de La Motte Saint Martin**  
Département de l'Isère

**SIGNATURES**

<b>Noms - Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
ROBERT Marion, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
COUTURIER Sébastien	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	